

Maîtriser le risque de contamination par les pesticides en filière bio

Le règlement encadrant la production biologique interdit l'utilisation de substances non conformes (pesticides chimiques de synthèse, certains additifs, etc.) sur les produits bios. Cependant, dans certains cas (contamination croisée, contamination accidentelle, etc.), des résidus de pesticides peuvent se retrouver sur certains produits bios. Pour gérer ce risque de résidus pesticides en filière bio, les opérateurs de production bio réalisent régulièrement des prélèvements sur les produits certifiés dans le cadre de leur plan d'analyse. En cas de résultat d'analyse positif, l'opérateur.rice doit suivre certaines étapes détaillées dans la réglementation BIO afin de déterminer le type de contamination et l'impact de cette contamination sur le produit.

La formation proposée vous permettra de comprendre quelles sont les méthodes et outils d'interprétation des résultats d'analyses positifs par Ecocert France.

Modalités

<p>1 jour - 7h00</p> <p>Durée : 1 jour (7h00) + activités à distance</p> <p>Sessions : Mardi 19 et Mercredi 20 Novembre 2024 (9h00-12h30) – Formation à distance – Complet Mardi 10 et Mercredi 11 Décembre 2024 (9h00-12h30) – Formation à distance – Places disponibles D'autres dates à venir ultérieurement, n'hésitez pas à nous contacter pour être averti dès leur mise en ligne.</p> <p><i>Tarif : Une réduction de 50% est appliquée sur le prix de la formation dès le second participant pour une même session issu de la même société.</i></p> <hr/> <p>925 € H.T</p>	<p>Pour qui ?</p> <p>Responsables analyses, réglementaire ou qualité</p> <p>Auditeurs internes</p> <p>Cette formation n'est destinée qu'aux clients BIO d'Ecocert France car elle décrit les méthodes et outils d'interprétation des résultats d'analyse utilisés par Ecocert France.</p>	<p>Quelle pédagogie ?</p> <p>Echanges</p> <p>Mise en situation</p>	<p>Les pré-requis</p> <p>La certification AB par Ecocert FRANCE des opérateurs inscrits à la formation doit être effective au jour de la formation. Il est préférable de connaître les principes généraux de l'agriculture biologique et les enjeux liés à l'analyse des pesticides.</p>
--	--	---	---

OBJECTIFS

- Interpréter les exigences réglementaires relatives à la gestion des risques contaminants comme les pesticides
- Identifier les actions à entreprendre en cas de détection de pesticides dans un produit biologique
- Appliquer les règles et les outils d'interprétation d'analyse

PROGRAMME

Activités à distance en amont (2h00) : un e-learning offert sur les exigences réglementaires en bio sur la gestion des pesticides

INTRODUCTION : REGLEMENTATION ET VOCABULAIRE

- Présence de substances interdites = soupçon
- Objectif : trouver l'origine de la contamination
- Les différentes étapes à suivre

INVESTIGATIONS PAR L'OPERATEUR : COMMENT ETAYER LE SOUPCON ?

- Vérification des garanties
- Vérification des opérations sous contrôle de l'opérateur

INVESTIGATION DOCUMENTAIRE : CARACTERISATION DE LA CONTAMINATION

- Contexte du prélèvement
- Performance analytique
- Fonction et propriétés de la substance active
- Dans quels cas l'investigation documentaire permet-elle de dissiper le soupçon ?

ESTIMER L'IMPORTANCE DE LA CONTAMINATION

- Remonter jusqu'à la matière qui a subi la contamination
 - Cas d'un produit brut
 - Cas d'un produit transformé mono-ingrédient
 - Cas d'un produit multi-ingrédient
- L'indicateur A
 - Cas général
 - Cas particuliers

INVESTIGATIONS EN AMONT DE L'OPERATEUR

- Les bonnes questions à poser à son fournisseur
- Points de vigilance sur les réponses

SYNTHESE DES INVESTIGATIONS ET CONCLUSION

- Le dossier d'investigation
- Si l'opérateur est en mesure de dissiper le soupçon
- Si l'opérateur n'est pas en mesure de dissiper le soupçon
- Focus sur la réglementation générale : Respect des LMR
- EN RESUME : Points clefs à retenir et boîte à outils

MISE EN PRATIQUE

- Etudes de cas

La formation mentionnée ci-dessus permet à l'apprenant :

- *de comprendre les méthodes et outils d'investigations mis en œuvre par Ecocert France en cas de soupçon de manquement aux règles de la production biologique révélé par un résultat d'analyse positif,*
- *de savoir appliquer ces méthodes d'investigations afin de tenter de dissiper ce soupçon conformément à l'article 28.2.b du R(UE) 2018/848.*

En cas de soupçon dissipé au niveau de l'apprenant, les analyses effectuées, leurs résultats, les investigations menées ainsi que leurs conclusions devront être conservées pour permettre à l'organisme certificateur de procéder à des vérifications, notamment dans le cadre des audits.

En cas de soupçon fondé ou non dissipé, l'opérateur reste tenu, conformément à l'article 28.2.d du R(UE) 2018/848, d'informer immédiatement son organisme certificateur et de ne pas procéder à la transformation, à l'emballage ou la mise sur le marché du produit en cause.

En lien avec cette indication, il est important de noter que, dans le cadre de la mise en application de la nouvelle

réglementation BIO UE 2018/848, des discussions sont encore en cours avec nos autorités afin de définir le cadre pour lequel **la dissipation du doute par l'opérateur est possible**. Nous ne sommes donc pas en mesure à ce jour de vous indiquer si des modifications majeures viendront modifier le fonctionnement actuel présenté lors de cette formation.

Attention, cette formation est **nominative est individuelle**.

Des formations de mise à niveau sont régulièrement prévues dans notre catalogue de formation. De la même manière, **uniquement les personnes ayant déjà participé à la formation analyses complète sur une journée, pourront participer à la formation de mise à niveau**.